

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 876 expulsant deux individus du territoire.

n° 876

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 août 1948

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro

31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 1er juin 1884 : Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française de Somalis, notamment l'article 7 promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Vu le rapport n° 13/S. en date du 24 février 1918 du commissaire à l'immigration à Ali-Sabieh : Sur la proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances les nommées : Fatma Ahmed Somalie Issack Aberyounis, née à Bourao (Somalie britannique) vers 1893, fille de feu Ahmed Ali et de feu Alan Ahmed, domiciliée à Dré-Daoua (Ethiopie) ; Fatma Adji. Somalie Issack Aberyou née à Argueissa (Somalie britannique), vers 1908, fille de feu Adji Ali et de feu Mariant Osman, célibataire, domiciliée au quartier n° 3 à Djibouti. pour défaut de papiers.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :LIURETTE.